



poussette, représentant la diversité sociale de notre ville ».

Selon ses dires, cette course est différente de toutes celles auxquelles elle a participé. « Il n'y a pas de nervosité quand on attend le signal du départ. C'est tout le contraire. Les chefs de file communautaires viennent nous encourager et nous donner les dernières nouvelles sur des questions clés relatives aux droits de la personne à travers le monde » dit-elle. Elle ajoute qu'on ne peut trouver nulle part des bénévoles plus gentils et plus dynamiques.

L'année dernière, M^{me} Lugtig a convaincu son groupe de préparation au marathon de se joindre à elle.

Le 7 juin 2008, vous aussi pouvez courir, marcher ou faire du patin à roues alignées ou du vélo pour appuyer la justice sociale et les droits de la personne. La septième course annuelle *Run for Rights* est une activité de financement commanditée par le Syndicat des employés généraux et des fonctionnaires du Manitoba, par le Syndicat canadien de la fonction publique, par Assiniboine Credit Union et par la station de radio du campus de l'Université de Winnipeg CKUW.

La clinique Tšepong est l'un des nombreux bénéficiaires des efforts de collecte de fonds. Cette clinique, située au Lesotho, sur le continent africain, compte actuellement plus de 4 000 patients inscrits, dont plus de 1 300 suivent un traitement antirétroviral. En moyenne, 115 patients se rendent à la clinique chaque jour.

Parmi les autres bénéficiaires de cette levée de fonds, citons : Aegis Foundation for Development, Ingénieurs sans frontières, Amnésie internationale et le Manitoba Interfaith Immigration Council (Welcome Place).

Le parcours, long de cinq ou dix kilomètres, emprunte la rue Scotia du parc Kildonan au parc St. John's à Winnipeg. La course commence à 9 h 30 (les inscriptions se font entre 8 h 30 et 9 h). Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements sur la course *Run for Rights*, être bénévole, ou connaître les autres bénéficiaires de la campagne de financement, visitez le site www.runforrights.org (en anglais seulement). On encourage tout le monde à recueillir des promesses de don et à participer. Pour vous inscrire et recevoir un formulaire de promesses de don, écrivez à runforrights@mts.net.

Les droits en question

par M. Jerry Woods, président

Personne ne veut être étiqueté ou jugé

Dans une récente lettre à l'éditeur publiée par un journal du Manitoba, une jeune élève autochtone décrit avec courage le racisme auquel elle dit avoir été confrontée depuis son arrivée dans un petit village du Manitoba.

Elle décrit le village comme étant « bien... mais avec beaucoup de gens aux idées préconçues ». Que peut-on répondre à cette jeune fille qui déclare que des élèves lui ont dit « retourne dans ta réserve » ou « je ne veux pas d'Autochtones dans mon école »? Elle décrit aussi une fresque murale dans la cour de l'école représentant la terre entourée de bras liés. Le problème, c'est que tous les bras sont blancs. Elle indique qu'on lui a dit qu'il n'y avait pas de peinture de couleur.

J'aimerais dire à cette jeune fille que je suis d'accord avec elle : « le racisme est complètement et vraiment ridicule ». J'ai animé beaucoup de conférences des jeunes de la Commission des droits de la personne du Manitoba dans toute la province, et j'ai parlé à d'innombrables élèves avec des histoires similaires. C'est à cause de ce que nous avons entendu que la Commission concentre la plus grande partie de son programme d'éducation sur les jeunes.

Je suis né dans la réserve autochtone de Couchiching et je suis d'ascendance mixte. Au début de mon adolescence, je partageais mon temps entre ma famille dans un petit village et mes grands-parents dans la réserve. Au cours de ma vie j'ai essayé de vivre en tant que personne blanche déconnectée de la culture autochtone, et à cette époque je me sentais incomplet et rejeté. Quelques fois, c'était à cause de la collectivité et des gens qui en faisaient partie. D'autres fois, c'était à cause de moi.

La culpabilité et la honte sont une culture que beaucoup de Canadiens et Canadiennes ont en commun, plus particulièrement les Autochtones, sans vraiment en connaître la raison. Pour cette jeune Autochtone, cela commence dans la cour de l'école. Je suis sûr que je n'ai pas besoin de lui dire qu'il y a des Autochtones médecins, avocats, juges, ingénieurs, cadres d'entreprise, politiciens, professeurs, écrivains, acteurs, ouvriers, musiciens et bureaucrates. Cependant, certains de ses camarades ont peut-être besoin qu'on le leur rappelle.

Quand il y a de la discrimination dans une société libre et démocratique, certains, peut-être une poignée seulement, sont coupables, mais tout le monde est responsable.

J'aimerais dire à cette jeune fille à l'origine de la lettre à l'éditeur qu'elle a le droit d'être qui elle est sans être jugée ou étiquetée. Et si la fresque murale n'a pas changé, j'apporterai la peinture de couleur.

Règlements

Le règlement à l'amiable d'un différend est un processus volontaire qui permet aux médiateurs de la Commission des droits de la personne du Manitoba d'essayer de régler un différend avant qu'une plainte officielle ne soit déposée. Dans beaucoup de ces cas, la solution est générale et d'autres personnes en plus du plaignant d'origine en profitent.

Les cas suivants ont été résolus par l'intermédiaire du processus de règlement à l'amiable.

Un plaignant pensait que les règles et procédures d'une commission d'appel ne tenaient pas compte de ses besoins particuliers. La commission d'appel avait des règles concernant les personnes pouvant assister à une audience. Ces règles limitaient la présence aux parties concernées et à leur avocat ou représentant.

Le plaignant croyait qu'il s'agissait de discrimination envers les personnes aux capacités physiques ou intellectuelles réduites, car elles ne pouvaient pas venir avec un accompagnateur, quelqu'un pouvant parler en leur nom ou un preneur de notes.

Avec la permission du plaignant, un médiateur de la Commission des droits de la personne a communiqué avec le secrétaire de la commission d'appel et quelques mois plus tard la règle était modifiée. Les personnes qui assistent à une audience d'appel ont maintenant la possibilité de demander la présence de personnes de soutien supplémentaires, en fonction de leur déficience.

Lors d'un autre règlement à l'amiable, traitant là aussi d'une possible discrimination en fonction d'une déficience, un plaignant a indiqué à la Commission qu'il avait essuyé un refus alors qu'il essayait d'acheter en prévente un billet de spectacle pour une place accessible aux handicapés. On lui aurait dit que l'agence de billetterie ne mettait en prévente que des places normales. Le plaignant est un quadriplégique utilisant une chaise roulante pour se déplacer.

Après une conversation avec un médiateur de la Commission, l'agence de billetterie a modifié ses lignes directrices et ses procédés pour permettre la prévente aussi bien de places accessibles aux handicapés que de places normales.

Un autre plaignant a prétendu qu'un festival a contrevenu au *Code des droits de la personne* du Manitoba en n'autorisant l'accès à l'une de ses pièces de théâtre qu'aux femmes. Les deux parties ont accepté de régler cette plainte à l'amiable. Les représentants du festival ont accepté d'indiquer à tous les groupes et individus se produisant qu'on ne peut pas empêcher certaines personnes d'assister à leur représentation en raison de leur sexe. On pourra cependant indiquer que les représentations sont recommandées à certains groupes de personnes, le cas échéant.



Une travailleuse du Centre-ville nommée à la Commission

M^{me} Joan Hay ne peut pas se promener dans le quartier Spence de Winnipeg sans rencontrer quelqu'un qu'elle connaît, et elle admet être souvent appelée affectueusement la « Reine de Spence ».

« Ça me rassure, dit-elle. En fait, quand je suis dans le quartier Spence, je me sens en sécurité presque à tout moment de la journée. »

Après plus de 20 ans passés dans le centre-ville de Winnipeg, M^{me} Hay dit qu'elle a vu des changements positifs comme des logements améliorés, de nouveaux jardins communautaires, des possibilités d'éducation et une sensibilisation accrue aux questions sociales.

L'expérience et la connaissance du développement communautaire de M^{me} Hay sont un atout important à la fois dans son travail et dans sa vie de bénévole. Elle est actuellement aidante communautaire et travailleuse des services d'urgence au Ma Mawi-wi-chi-itata Centre, un organisme autochtone sans but lucratif. Elle représente aussi la collectivité à la University of Winnipeg Community Renewal Corporation, elle est co-présentatrice bénévole de l'émission de radio « Inner City Voices » sur 95.9 FM CKUW, et elle est présidente sortante et membre fondatrice de Inner-City Aboriginal Neighbours.

Même si M^{me} Hay trouve un intérêt particulier pour les questions touchant les Autochtones, elle se préoccupe aussi d'accessibilité et de questions relatives aux gais, lesbiennes, transgenres et bisexuels. Dans ces domaines, elle dit qu'elle entend beaucoup de choses mais qu'elle ne voit pas assez d'action.

« Les personnes handicapées ne peuvent toujours pas se rendre dans de nombreux endroits publics et privés, et les couples homosexuels n'osent pas marcher dans la rue en se tenant par la main », souligne-t-elle.

M^{me} Hay a été personnellement touchée par la discrimination, et cette expérience l'a poussée à devenir commissaire aux droits de la personne au Manitoba. « J'ai toujours été bien consciente des inégalités qui existent dans notre société et partout dans le monde », déclare-t-elle.

Elle conseille aux personnes victimes de harcèlement ou de discrimination de « prendre des notes sur tout ».

Selon M^{me} Hay, l'avenir sera agité, mais c'est pour elle une agitation saine. « Je prévois une réaction de plus en plus forte du public face aux préjugés aux personnes par opposition au respect des droits ». Elle ajoute que ce genre de protestation est une bonne chose car il permet de sensibiliser le public.

La diversité de la police renforcée grâce à un programme menant à un diplôme

Qui aurait cru qu'un diplôme de formation des agents de police verrait le jour moins d'un an après que des membres de la Division « D » de la GRC, ayant constaté le besoin d'un programme qui aiderait la gendarmerie à représenter nos collectivités diverses, eurent communiqué avec l'Université de Winnipeg?

Grâce à un financement du gouvernement du Canada, l'Université de Winnipeg, la GRC et l'Institut Louis-Riel de la Manitoba Métis Federation vont lancer le programme de formation des agents de police autochtones.

« Une police professionnelle qui représente et qui sert tous les membres de notre collectivité est un élément essentiel d'un système judiciaire respectueux, et la pierre angulaire de notre démocratie et des droits de la personne », a déclaré le président et vice-chancelier de l'Université de Winnipeg, M. Lloyd Axworthy.

La priorité du programme de l'Université de Winnipeg est de préparer des personnes des Premières nations, des Métis et des Inuits à une carrière dans la GRC. Le programme menant à un diplôme requiert huit mois d'études à temps plein et commence en septembre 2008. Il comprend une préparation théorique et un conditionnement physique.

La directrice générale de la Commission des droits de la personne du Manitoba, M^{me} Dianna Scarth, a indiqué que la Commission s'était réjouie de cette annonce.